



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QUE :

le règlement numéro 32-11-10, modifiant le Schéma d'Aménagement Révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, est entré en vigueur le 14 septembre 2011.

Ce règlement a pour objet d'une part de renforcer le niveau de protection d'un bois à Otterburn Park et, d'autre part, d'introduire des dispositions afin d'améliorer la sécurité des cyclistes sur le réseau routier régional et national.

Donné à McMasterville, ce premier (1^{er}) jour du mois de novembre, de l'an deux mille onze (2011).

Bernard Roy
secrétaire-trésorier